



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE NATIONALE
DIRECTION DES RESSOURCES ET DES
COMPÉTENCES DE LA POLICE NATIONALE
SOUS-DIRECTION DE LA FORMATION ET DU
DEVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES
DEPARTEMENT DU RECRUTEMENT ET DE
L'ÉGALITÉ DES CHANCES
DIVISION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS
ET DES EXAMENS PROFESSIONNELS

NOTE D'INFORMATION
AUX CANDIDATS DESIRANT S'INSCRIRE A L'EXAMEN PROFESSIONNEL
DE BRIGADIER DE POLICE
Session 2013

⇒ VOUS AVEZ L'ANCIENNETÉ REQUISE

Vous aurez donc accompli, au 1^{er} janvier 2013, trois ans de service effectif depuis votre titularisation en tant que gardien de la paix.

⇒ VOUS POUVEZ PASSER L'EXAMEN SOIT EN :

A – CANDIDAT LIBRE

Cela signifie que vous ne souhaitez pas passer le test d'entrée en formation ou que vous avez déjà bénéficié d'un stage de formation (qualification brigadier /ou formation OPJ 16).

Vous cochez la case « **NON** » à la question libellée comme suit « Je désire m'inscrire en formation pour cet examen ». La date de l'examen pour les candidats « libres » est fixée au **vendredi 14 décembre 2012**.

B – CANDIDAT FORMÉ

1^o/ Votre choix n'est pas recevable si vous avez déjà participé au stage de formation qualification brigadier ou formation OPJ 16 ;

2^o/ Inscription :

Vous cochez la case « **OUI** » à la question libellée comme suit « Je désire m'inscrire en formation pour cet examen ». La date du test d'entrée en formation sera communiquée ultérieurement par les services en charge de son organisation.

Deux sessions seront organisées à l'issue de la formation dispensée :

- a) le vendredi 23 novembre 2012**
- b) le vendredi 25 janvier 2013**

Remarque : Si vous échouez aux tests, vous serez automatiquement inscrit comme candidat libre.

Particularité : Tous les candidats affectés dans le ressort du SATPN Nouvelle-Calédonie et Polynésie française, qu'ils soient candidats formés ou libres, composeront lors de la session du 23 novembre 2012.

⇒ MODALITÉS D'INSCRIPTION

Vous pouvez vous inscrire selon deux procédures au choix:

A – INSCRIPTION « PAPIER »

Vous adresserez par courrier recommandé avec accusé réception votre fiche d'inscription dûment remplie au bureau du recrutement du S.G.A.P. ou du S.A.T.P. dont vous dépendez.

La clôture des inscriptions est fixée au 25 mai 2012 à minuit (heure de Paris), cachet de la poste faisant foi.

B – INSCRIPTION EN LIGNE

Vous pouvez vous inscrire à l'examen sur le site Internet du ministère de l'intérieur « www.interieur.gouv.fr » selon le chemin suivant : {métiers // police nationale // gardien de la paix // Examen professionnel }

La clôture des inscriptions en ligne est fixée au 18 mai 2012 à 18 h 00 (heure de Paris).

Passé ce délai vous pouvez néanmoins vous inscrire jusqu'au 25 mai 2012 selon la procédure de l'inscription « papier ».